

**DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**RÉUNION DU 1er septembre 2021**  
**Séance 2021-VI-**

L'an deux mille vingt et un, le 1er septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal régulièrement convoqués le 24 août 2021, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge BAGUR, Maire de PELLEPORT

**Date de convocation et d'affichage : 24 août 2021**

**Présents:**

Serge BAGUR, Claudie AGUILAR, Christian BARGE SANSELME, Jean-Luc BONNET, Philippe LASUYE, Murielle CADORET, Christophe SORET, Bertrand UFFERTE, Sophie CLUZET-PAYET, Xavier CAZALENS, Jean-Luc DELRIEU,

**Absent(s) excusé(s):** Romain VANHECKE qui donne pouvoir à Christian BARGE-SNSELME

**Absent(s) :** Guillaume BASTIÉ,

**Secrétaire :** Philippe LASUYE

**Ordre du jour :**

- **2021-VI-1 :** Nomination d'un 2<sup>ème</sup> adjoint en remplacement d'Alain LADERRIERE récemment décédé.
- **2021-VI-2 :** Délibération afin de valider le choix de l'entreprise en charge des travaux d'entrée du village à la suite de la consultation des marchés publics.

**Questions diverses.**

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

1. Délibération afin de valider une opération de rénovation du réseau d'éclairage public du centre bourg
2. Délibération afin de valider une opération d'achat immobilière, à savoir un passage de 150 mètre linéaire sur 4 à 5 mètres. Opération comprenant travaux de géomètre, achat notarié et travaux d'élargissement d'une voie rurale existante ;

La demande est acceptée à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu de la précédente réunion. (29 juin 2021)**

(Document envoyé à chaque conseiller le 29 juin à 19 :51).

*Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

- **2021-VI-1 :** Nomination d'un 2<sup>ème</sup> adjoint en remplacement d'Alain LADERRIERE récemment décédé.

## Mairie de PELLEPORT Séance du 1er septembre 2021

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de désigner un second adjoint, en remplacement d'Alain LADERRIERE qui nous a quitté le 15 août dernier. Alain LADERRIERE était en charge des affaires scolaires, et Serge BAGUR souhaite que le 2<sup>ème</sup> adjoint reprenne les fonctions exercées précédemment.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'entériner la décision prise et de valider la nomination de Romain VANECKE.

Il est procédé au vote.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

Romain VANECKE est élu 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune de Pelleport

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Nombre de votants : 12

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour fixer les indemnités du 2<sup>ème</sup> adjoint.

Le montant des indemnités est fixé à 100% du barème officiel pour le 2<sup>ème</sup> adjoint soit 416,17 € brut mensuel.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Nombre de votants : 12

### ***Ainsi fait et délibéré le 1<sup>er</sup> septembre 2021***

- **2021-VI-2 : Délibération afin de valider le choix de l'entreprise en charge des travaux d'entrée du village à la suite de la consultation des marchés publics.**

Monsieur le Maire rappelle le projet initié avec le cabinet d'études AXE INGIENERIE (eaux pluviales, plateaux sur RD29/RD93) et confirme qu'une consultation a bien eu lieu et communique les résultats.

La société SACCON est le meilleur prix proposé. Les mémoires techniques consultés sont pertinents. Par ailleurs, il s'agit d'une entreprise locale.

Le conseil municipal après délibération décide de confirmer à AXE INGIENERIE le choix de l'entreprise SACCON.

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité l'entreprise SACCON.***

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Nombre de votants : 12

• **2021-VI-3 : Délibération afin de valider une opération du réseau d'éclairage public du centre bourg**

Monsieur le maire informe le conseil que le SDEHG a chiffré l'opération de rénovation de l'éclairage public pour une contribution communale totale de 14.480€. Les avantages sont liés aux performances énergétiques et une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 88%, soit 1.612€/an.

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité la rénovation de l'éclairage public telle que proposé.***

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Nombre de votants : 12

3. **2021-VI-4 : Délibération afin de valider une opération d'achat immobilière, à savoir un passage de 151 mètres linéaire sur 4 à 5 mètres. Opération comprenant travaux de géomètre, achat notarié et travaux d'élargissement d'une voie rurale existante ;;**

Monsieur le maire expose qu'il envisage, avec l'accord du propriétaire de la parcelle 102, telle qu'indiquée sur les plans joints, l'acquisition d'un passage de 150 mètres linéaires afin de permettre la desserte des parcelles contigües. Pour ce faire, un géomètre sera consulté pour valider l'opération, les travaux seront réalisés après la signature de l'acte authentique.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour mener les investigations nécessaires et procéder rapidement à un chiffrage qui sera présenté au Conseil pour validation.

***Avis du Conseil qui donne son avis et approuve à l'unanimité l'opération immobilière sur la parcelle 102, et les travaux prévus tels que présentés. Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour monter le dossier et signer l'acte notarié. Les chiffrages correspondants seront présentés au conseil.***

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.

**Mairie de PELLEPORT Séance du 1er septembre 2021**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Nombre de votants : 12

**Questions diverses :**

- o A la demande de Murielle CADRET sur la préparation de la rentrée scolaire, il est indiqué que Monsieur Mostafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse, s'est rendu le **Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021** à l'**école de Pelleport** de **09h00 à 10h00** à la rencontre des enseignants dans le cadre de la prérentrée. En présence de Monsieur le Maire.
- o Christian BARGE SANSELME annonce que la 3<sup>ème</sup> table est rénovée. Il est proposé sous l'arbre à proximité du distributeur de pain et viennoiserie.
- o Claudie AGUILAR demande que l'on remplace les jardinières cassées. C'est Jean-Luc BONNET qui se charge de consulter les fournisseurs.
- o Christian BARGE SANSELME propose deux personnes volontaires pour tenir le bureau du café associatif. Christophe SORET en prend note et relance le dossier.
- o Serge BAGUR annonce le mail reçu de la préfecture :  
*« Par arrêté interministériel du 27 juillet 2021 publié au Journal Officiel ce 31 août 2021, votre demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2020 a été rejetée.  
Un courrier vous indiquant les motifs du rejet de votre demande vous sera transmis ultérieurement »*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

Serge BAGUR, Maire.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que dessus.



Serge BAGUR  
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Bagur', is written over a horizontal line.